

Initiatives ministérielles

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Rodriguez: Vous nous refaites encore le même coup.

M. Angus: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai donné la parole au député de Trois-Rivières pour le débat et il déjà commencé son intervention. Je ne peux donc permettre un rappel au Règlement à moins qu'il ne s'agisse de quelque chose de particulier.

M. Riis: Vous ne savez pas encore de quoi je veux parler.

Le président suppléant (M. Paproski): Fort bien, alors. Je vais donc permettre au député d'invoquer le Règlement. Le député de Kamloops a la parole.

M. Riis: J'invoque le Règlement pour une raison fort simple, monsieur le Président. Au début du débat, j'ai essayé d'obtenir la parole pour invoquer le Règlement. Je voulais que le député de Surrey-Nord soit entendu. Voilà pourquoi j'ai invoqué le Règlement. Je suis parfaitement capable de présenter cette motion. Je comprends que c'est à vous de juger si elle est recevable ou non, mais vous ne pouvez pas décréter d'emblée que mon rappel au Règlement est antiréglementaire.

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, nous commençons à avoir l'habitude de ces situations après les petits jeux auxquels les néo-démocrates se sont livrés la semaine dernière et encore cette semaine.

Comme nous comprenons la situation, dès qu'un député commence son discours, si le Président l'entend commencer son discours, une motion de ce genre est irrecevable. De ma place, j'ai entendu très clairement le député à qui vous aviez accordé la parole commence à parler. Par conséquent, la motion du député de Kamloops est irrecevable.

• (1210)

M. Angus: Monsieur le Président, lorsque vous avez dit que nous passions aux initiatives ministérielles, le député de Surrey-Nord était debout à son fauteuil. Il n'y avait pas d'autre député debout. Monsieur le Président, je regardais très attentivement. Vous avez vu le député de Surrey-Nord. Vous l'avez vu ou, en tout cas, vous avez donné l'impression de le voir. Je vous demande, monsieur le Président, d'accepter la motion du leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique comme étant parfaitement recevable.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'étais moi aussi présent à ce moment. Si je me fie à ma mémoire, et j'ai peut-être vu les choses différemment d'autres députés, vous avez bel et bien accordé la parole au député de Surrey-Nord. Vous n'étiez pas encore passé au débat et le député a dit: «Je veux intervenir dans le débat.»

Le député d'Ottawa-Sud a invoqué le Règlement et vous avez dit que nous entendrions les rappels au Règlement. Nous avons entendu le rappel du député, puis nous sommes passés au débat. J'ai entendu le député appelé prendre alors la parole. C'est à vous, monsieur le Président, et non à moi, qu'il appartient de décider si vous avez entendu le rappel au Règlement avant ou après que le député ait obtenu la parole.

La seule motion qu'il nous est possible de présenter dans le cadre d'un rappel au Règlement, je crois, c'est une motion portant qu'un député plutôt qu'un autre ait la parole. C'est à vous qu'il incombe de décider si le député avait effectivement la parole. Et si vous lui aviez accordé la parole, je crois que nous n'avons plus à nous demander à qui c'est le tour de parler.

M. Barrett: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, il serait peut-être utile que la Chambre fasse une pause de cinq minutes pour permettre à la présidence de consulter le compte rendu au lieu d'avoir ce débat.

Le président suppléant (M. Paproski): Je n'ai vraiment pas besoin d'une pause de cinq minutes pour faire cela. Je donne la parole au député de Trois-Rivières pour reprendre le débat. Il avait commencé à parler avant le rappel au Règlement du député. Par conséquent, le député de Trois-Rivières a la parole pour reprendre le débat.

[Français]

M. Vincent: Monsieur le Président, au risque de recommencer, il me fait plaisir de participer à ce débat aujourd'hui au sujet du projet de loi sur la taxe sur les produits et services.

Grâce à ce projet de loi, nous serons en mesure de renforcer notre économie, de réduire le déficit et de rendre notre régime fiscal plus équitable.

Je tiens à féliciter le ministre des Finances (M. Wilson) pour cette excellente initiative. Vous savez, monsieur le Président, quand on y pense, le poste de ministre des Finances n'a jamais été une sinécure. Aujourd'hui, le poste est d'autant plus difficile que les problèmes sont extrêmement complexes et pressants. L'évolution de l'économie mondiale est rapide et multidimensionnelle.

Depuis qu'il a été nommé à son poste, le ministre des Finances fait montre d'intelligence, de responsabilité, d'efficacité et de courage.